

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-  
Maritimes

**ARRÊTÉ N° 2024/160**

**Rectifiant l'arrêté n° 2024-142 fixant la liste des correcteurs associés au jury  
des concours externe et internes de gardien brigadier de police municipale  
pour le déroulement des épreuves physiques d'admission**

**Le Président,**

VU :

- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,
- le décret n° 94-932 du 25 octobre 1994 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de police municipale,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2023-139 en date du 21 août 2023 modifié portant ouverture des concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2024-068 en date du 15 avril 2024 fixant la liste des membres du jury pour les concours susvisés,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2024-142 en date du 24 juillet 2024 fixant la liste des correcteurs associés au jury des concours externe et internes de gardien brigadier de police municipale pour le déroulement des épreuves physiques d'admission

CONSIDERANT qu'il y a lieu de rectifier la liste de correcteurs associés au jury pour permettre l'organisation des épreuves physiques d'admission,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** L'article 1 de l'arrêté n° 2024-142 en date du 24 juillet 2024 susvisé est rectifié comme suit : La liste des examinateurs des épreuves physiques d'admission pour les concours susvisés s'établit comme suit :


NOM - Prénom
BASTIAN Gilles
BJOSTOSKI Céline
BURGAIN Adriana
CHAPUIS Annick
CHARPIOT Isabelle
CONANGLE Axel
COURCIMAULT Christian
DEPORTES Rodolphe

DESMET Kévin
DODET Laurent
DUFFAU Mathieu
EVARD Jérôme
FERRETTI André
FONTAINE Olivier
GALVEZ Christophe
GOSSELIN Jocelyne
HAMEL Christian
HAMIDA Annabelle
HUGON Emmanuel
KLEIN Marie
LECOURT Théo
LUCA Lilian
MAGNAUX Andrée
MEURILLON Valérie
MICHEL Caroline
MORO Michel
RAVARD Charlie
RIALLAND Agnès
RIALLAND Philippe
ROIG Florian
ROUSSEAUX Corinne
SOHIER Martine
THERET Olga
TRIPODI Franck
VAUDELIN Maxence

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes – Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 28 août 2024



**Le Président**  
Pour le Président et par délégation,  
**Le Directeur Général,**  
  
**Pierre-Paul LEONELLI**  
Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.